




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-596**

Séance publique du

7 mai 2021

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210507- lmc1193180-DE-1-1
Date de signature : 12/05/2021
Date de réception : mercredi 12 mai 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : ZAC DE LA CONSTANCE - ACQUISITION DU NOUVEAU SITE D'IMPLANTATION DU STADE REYNIER.

Le 7 mai 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 30/04/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Philippe KLEIN.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



DEPARTEMENT OPERATIONS
JURIDIQUES COMPLEXES ET
CONTROLE ET SUIVI DES
PROCEDURES CONTENTIEUSES
Direction foncier et gestion du
patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 MAI 2021

Nomenclature : 3.1
Acquisitions

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : ZAC DE LA CONSTANCE - ACQUISITION DU NOUVEAU SITE D'IMPLANTATION DU STADE REYNIER.- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de la Constance, la Commune par délibération n°DL.2018-564 en date du 17 novembre 2018, a décidé la cession d'une partie du stade Reynier à la SARL CAMPUS VPG pour l'installation d'un stade de rugby et ses locaux annexes.

Cette cession était conditionnée par le déplacement des installations du stade Reynier au sein de la ZAC de la Constance.

A cette fin, la SPLA Pays d'Aix Territoires, concessionnaire de la ZAC, a :

- acquis la parcelle cadastrée section ID n° 147 d'une surface de 23 463 m² (cf. plan de division foncière ci-joint),
- obtenu un permis de construire le 10 juillet 2019 qui a fait l'objet d'une modification le 3 novembre 2020 pour la construction de deux stades en synthétique (3 150 m² et 7 740 m²), 268 m² de bâti (vestiaires, lieux de vie, ...), 30 places de stationnement (cf. plan de masse ci-joint),
- remis les installations à la Commune le 20 juillet 2020.

Cette installation constitue un équipement devant revenir à la Commune au regard du Programme des Equipements Publics approuvé par délibération n° DL.2019-633 en date du 16 décembre 2019 et en application des dispositions de la convention d'aménagement en date du 10 septembre 2015.

A ce titre, la cession de terrain intervient à l'euro symbolique, la société concessionnaire prend en charge les frais d'actes correspondants.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** l'acquisition de l'emprise foncière cadastrée section ID n° 147 d'une surface de 23 463 m² supportant les nouvelles installations du stade Reynier.
- **DIRE** que cette acquisition se fera à l'euro symbolique.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer l'acte correspondant, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

DL.2021-596 - ZAC DE LA CONSTANCE - ACQUISITION DU NOUVEAU SITE
D'IMPLANTATION DU STADE REYNIER.-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 51
Abstentions	: 6
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Agnès DAURES, Cyril DI MEO, Claudie HUBERT, Gaëlle LENFANT, Marc PENA, Pierre SPANO.

N'ont pas pris part au vote

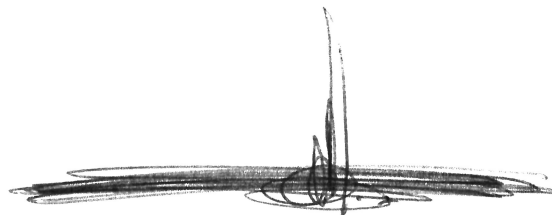
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



atelier Stéphane Fernandez
 sarl d'architecture
 965 ch. P. Pascal 13100 Aix-en-Provence
 Tél : 04 42 99 37 14
 administration@fernandez-stephane.com
 RCS AIX SIRET 487 964 314 00024
 N° ordre des architectes : S10685

date _____ indice : _____

PC _____

STADES DE LA CONSTANCE
 AIX EN PROVENCE
 PROJET N° 197

MAITRE D'OEUVRE PC :

ATELIER STEPHANE
 FERNANDEZ
 SARL D'ARCHITECTURE

965 chemin Pascal
 13100 Aix en Provence
 T 04 42 99 37 14
 F 04 42 99 37 19

BUREAU ETUDE VRD :
 CEC VRD
 Bureau-pôle Bat.C
 2 avenue Elsa Triolet
 13008 Marseille
 T 04 91 53 20 43
 F 04 91 37 50 12

MAITRE D'OUVRAGE :

SEMEPA
 4 rue Lapiere
 13100 Aix en Provence
 T 04 42 16 04 04

PC2

PLAN DE MASSE

date: 02/03/2020

ech:

Plan n°: 1/1 000



Les plans dessinés ne sont pas des plans d'executions.
 Toutes les dimensions ou épaisseurs sont à faire calculer
 et vérifier par un BET Béton et VRD avant toute intervention.